



MINISTÈRE
DU TOURISME,
DU TRAVAIL,
*en charge des transports internationaux
et des relations avec les Institutions*

N° 985/ MTT

Papeete, le 23 juin 2021

Le Ministre



à

Madame Virginie BRUANT
Représentante à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Etat de l'emploi et mesures d'accompagnement.

Réf. : V/ Question orale n°5480/2021/SG/APF du 21 juin 2021.

Madame la Représentante,

Comme vous le rappelez dans votre question, dès le mois de mars 2020, alors que nous procédions à la fermeture de nos frontières du fait de la pandémie, nous avons avec votre soutien unanime adopté un plan d'urgence sanitaire ainsi que le plan de sauvegarde de l'économie polynésienne, tout en mobilisant des moyens budgétaires conséquents afin de les mettre en œuvre.

Sur le volet emploi, nous avons mis en place deux séries de dispositifs : ceux déployés durant le confinement de deux mois de notre territoire. Il s'agissait de revenus exceptionnels de solidarité que vous avez cité dont le Revenu Exceptionnel de Solidarité (RES, IS, IE, CAES). Il s'agissait de faire face à l'arrêt quasi-total de l'activité économique dont on ne connaissait pas à ce moment là la durée. Il s'agissait de soutenir les salariés et travailleurs indépendants privés de leur activité du fait du confinement ainsi que de permettre le versement d'un revenu de subsistance pour les plus démunis.

Le DIESE et le DESETI ont pris le relai dès le mois de juin 2020 afin de soutenir les entreprises des secteurs prioritaires du tourisme, de l'aérien, de la perliculture en les accompagnant dans la reprise progressive de leurs activités.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'évoquer le bilan 2020 du plan de sauvegarde des emplois dans le cadre de nos travaux au sein de notre Assemblée. Ainsi, vous le savez, l'ensemble de ces dispositifs exceptionnels ont permis de soutenir plus de 25 000 personnes (entrepreneurs indépendants, salariés mais aussi foyers démunis) pour un montant de près de 6 milliards F CFP. Le FELP (Fonds pour l'Emploi et la Lutte contre la Pauvreté) dont le budget a été multiplié par 3 en 2020, aura contribué à autour de plus de 12 milliards à soutenir les emplois menacés tout en accompagnant les demandeurs d'emploi sur les dispositifs de droit commun.

Alors que nous étions sur la voie de la reprise avec une situation sanitaire stabilisée et maîtrisée en Polynésie, nous avons de nouveau été impactés par la situation de la pandémie au niveau international et avons dû de nouveau faire face à une situation de quasi-fermeture de nos frontières.

La plupart des hôtels ont dû fermer. Le secteur de l'aérien a aussi été fortement impacté qu'il s'agisse d'Air Tahiti Nui mais aussi d'Air Tahiti qui fort heureusement a pu bénéficier de la dynamique du trafic domestique des résidents.

Dans ce contexte, le gouvernement s'est réuni en urgence les 29 et 30 janvier derniers, afin de faire un point de situation, évaluer les conséquences de ces décisions et décider des mesures d'urgence à mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi et les entreprises ainsi que pour accompagner les plus fragiles. C'est ainsi que nous avons réajusté et renforcé le plan de sauvegarde des emplois pour amortir les conséquences économiques et sociales engendrées par les nouvelles restrictions à l'entrée de la Polynésie.

En plus du DIESE et du DESETI que nous avons fait évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique, nous avons réactivé l'Indemnité exceptionnelle (IE) craignant que des licenciements économiques interviennent. Ce dispositif permet le versement d'une indemnité aux salariés licenciés économiques sur une période de 3 mois renouvelable 1 fois ne les privant ainsi pas de revenus. A ce jour, très peu de demandes ont été faites. Le SEFI a comptabilisé 20 demandes depuis février dernier.

Nous avons également réactivé la CAES rebaptisé CIS – convention d'insertion sociale - permettant le versement aux familles les plus en difficulté, d'une aide forfaitaire mensuelle de 50 000 FCFP sur une durée de 3 mois renouvelable, en contrepartie de sa participation à des travaux d'intérêt général. Il est prévu sur 2021, la possibilité de faire bénéficier de cette aide, 3 000 familles. A aujourd'hui, plus de 900 personnes bénéficient de cette aide depuis la réactivation du dispositif.

Enfin, nous avons étendu la période de circonstances exceptionnelles au 30 juin 2021 alors qu'elle devait prendre fin au 31 mars 2021. Sachez que nous venons de nouveau lors du conseil des ministres d'hier de la prolonger au 30 septembre prochain. Le Président a eu l'occasion de le dire, ces dispositifs exceptionnels s'éteindront d'ici la fin de l'année.

Au plus fort de la crise c'est-à-dire sur la période des 4 premier mois, 9 000 équivalent temps plein ont été impactés par l'arrêt de l'activité économique. Au final, sur l'année 2020 ce sont un peu plus de 4 000 personnes ont perdu leur emploi. Il s'agit pour beaucoup et j'ai déjà eu l'occasion de le dire pour l'essentiel des CDD non reconduit, des extras dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration mais aussi des plans de départ volontaires.

Il y a eu très peu de licenciement économiques liées à la crise : 296 en 2020 et 33 depuis le début de l'année 2021. Le nombre de demandeurs d'emploi est stable 11 500 en mai 2021. Le cumul des offres d'emploi depuis janvier se maintient au niveau de 2018 avec 1441 offres d'emploi enregistrées (1422 en 2018), mais reste en retrait de 14% par rapport à 2019.

Madame la représentante, nous pouvons encore le réaffirmer aujourd'hui : **les dispositifs exceptionnels de sauvegarde de l'emploi mis en place par le Pays ont permis d'atténuer fortement les effets de la crise même si certaines entreprises ont été fragilisées. Pays comme Etat avons fortement soutenus depuis plus d'un an nos entreprises même si nous avons conscience que certaines ont été très fragilisées.** Nous poursuivons parallèlement le soutien de nos demandeurs d'emplois via nos mesures d'aide à l'emploi de droit commun que vous connaissez bien qu'il s'agisse de conventions de stage que de contrats aidés.

Nous avons des signes très positifs dans le cadre de la reprise de l'activité touristique internationale depuis la réouverture progressive de nos frontières début mai. Cette reprise est plus dynamique que ce que nous avons espéré. Voyageurs, hébergeurs, compagnies aériennes sont unanimes : la demande est forte, les réservations se densifient. Tous nos marchés ne sont pas encore réouverts. Je pense notamment à la région Asie-Pacifique où seules la Polynésie et Hawaii sont ouvertes. Ces premiers signes sont très encourageants pour notre industrie, notre relance économique et le maintien des emplois.

J'espère Madame la Représentante avoir répondu à vos interrogations sur l'état de l'emploi et des mesures d'accompagnement.